


Présentation



Proposer de réviser la Constitution est toujours un acte fort et solennel. On ne peut envisager de modifier notre Loi fondamentale sans considérer la responsabilité qui nous incombe alors collectivement. Le projet de loi constitutionnelle que j'ai l'honneur de présenter, avec la garde des Sceaux, au nom du Président de la République, répond à cette exigence. Il est l'expression d'une volonté exprimée avec une rare clarté par les Français en 2017. Il est également le fruit d'un engagement pris devant nos concitoyens et devant le Parlement par le chef de l'État. Il appartient désormais au pouvoir constituant d'en débattre pour qu'il soit ensuite adopté.

La volonté des Français et l'engagement pris devant eux n'étaient pas de porter atteinte aux équilibres institutionnels de la V^e République. Ce projet de loi constitutionnelle ne s'engage pas dans cette voie qui a été proposée par certains en 2017 et écartée sans ambiguïté par nos concitoyens. La Constitution de 1958 nous apporte un régime stable, des institutions solides, des capacités d'action réelles. Dans un monde en mouvement, riche de promesses et de menaces, notre pays a besoin de s'appuyer sur ce socle puissant.

Mais nous devons également entendre une aspiration démocratique nouvelle. Y répondre n'est plus une option ; c'est une exigence. Avec les deux lois organique et ordinaire qui interviendront pour diminuer le nombre de parlementaires, introduire une dose de représentation proportionnelle pour l'élection des députés et interdire le cumul des mandats dans le temps, ce texte propose d'offrir à la démocratie française



Ce projet de révision entend renforcer notre démocratie représentative en donnant plus de force à nos institutions tout en les ouvrant aux pratiques démocratiques nouvelles.

les moyens d'être plus représentative, responsable et efficace en permettant au Parlement d'évaluer les politiques publiques, en organisant mieux le travail législatif, en donnant plus d'indépendance à notre Justice, en ouvrant de nouvelles possibilités de participation citoyenne et en associant la société civile, en permettant aux collectivités d'agir au plus près des territoires et de leurs habitants, en prenant en compte les enjeux d'aujourd'hui comme la lutte contre les changements climatiques. Ce projet de loi constitutionnelle s'inscrit ainsi résolument dans l'esprit de 1958 revisité par la révision constitutionnelle de 2008 en approfondissant plusieurs voies tracées alors et en améliorant les dispositions qui n'ont pas fait leur preuve.

Ce projet de révision entend renforcer notre démocratie représentative en donnant plus de force à nos institutions tout en les ouvrant aux pratiques démocratiques nouvelles. C'est en forgeant cet alliage que nous répondrons aux attentes des Français et que nous serons en mesure de montrer la vitalité de notre République et la belle vertu de l'engagement en son nom.

Édouard Philippe
Premier ministre